

CHUT, NE LE DITES A PERSONNE... OU PRESQUE !

Septembre 2025

>> And the winner is ...

Qui sera donc le ou la prochaine ministre de l'Éducation Nationale? À priori, tout le monde s'en fiche car la politique restera la même : avec un budget qui est le plus important de l'État, il est tentant pour les vautours néo-libéraux de lui demander plus d'"efforts". Donc quel que soit le budget proposé par le "1er ministre de la guerre", ce sera de toute façon l'austérité pour les services publics. C'est une véritable guerre sociale que nous mènera le prochain gouvernement.

À nous de les désarmer en nous mobilisant fortement pour une autre école et un autre monde : ça a commencé le 10 septembre, le mouvement continue le 18 et après. Soyons aux rendez-vous !

>> Victoire à Potigny

Ce collège au sud de Caen n'en finit plus de voir augmenter ses effectifs. Et à défaut de pouvoir pousser les murs (des algécos déjà en place), les collègues revendiquaient davantage de moyens humains : 1 poste d'AED, 1/2 de CPE et 1 poste de principal·e adjoint·e (largement légitime au vu de la taille du collège). Après l'audience demandée à la DSDEN comme il se doit, on leur accorde ... 0,1 ETP d'AED, la blague ! Mais ça n'a pas du tout fait marrer les collègues qui ont alors déposé un préavis de grève pour la rentrée avec communiqué de presse : voilà qui a permis d'imposer un rapport de force en faveur des personnels puisque dans la semaine précédent la rentrée, il y a un 0,3 ETP de CPE en plus ... Et finalement 1 AED à temps plein annoncé ... le jour de la pré-rentrée. C'est que ça a flippé chez les cravaté·es ! Voilà de quoi nous inspirer pour la suite : pas de moyens = pas de rentrée !

>> Les expert·es qu'on ne mérite pas

Pour valider des demandes de temps partiels thérapeutiques, il est nécessaire de rencontrer un·e médecin agréé·e par l'Éducation Nationale qui effectue une expertise, d'où le surnom de médecin expert·e. Il ou elle reçoit et écoute des collègues qui traversent des épreuves douloureuses : maladies, accidents, burn-out... Malheureusement, certain·es collègues ont halluciné face à un « expert » très particulier. Voici un florilège.

Sa qualification : médecin esthétique. Il n'a pas lu votre dossier. Pendant la consultation, il reste au téléphone avec un autre patient. Affirme ouvertement qu'il n'aime pas les fonctionnaires ou les feignasses ... Ces histoires s'accumulant, les représentant·es syndicaux·ales ont interpellé l'ordre des médecins dans le but de faire annuler son agrément.

Réponse du Rectorat : *"On ne trouve personne alors on prend ce qu'on trouve."*

>> Rien ne sert de cacher le RSST, il faut plutôt protéger ...

Avec la nouvelle interface internet de l'académie Normandie, le Rectorat semble vouloir organiser un jeu de piste ! On a passé un peu de temps pour retrouver le RSST. Dans l'Espace pro ? Raté, tu ne trouves que les anciennes notices d'utilisation obsolètes. C'est dans ARENA qu'il faut aller puis dans la catégorie Enquêtes et Signalement. Ou bien faites une recherche avec le mot registre dans ARENA ... Mais pas avec RSST sinon c'est encore raté !

Mais ce n'est pas tout : avec le redécoupage des secteurs PIAL pour les AESH (on est passé de 5 à 24 zones), les RSST des AESH ne sont plus rattachés au/à la supérieur·e hiérarchique correspondant·e. Bon, on pourrait se dire que de toute façon, ils se valent tous

et que si c'était pas lui cette fois, ce sera lui plus tard ...

L'administration devrait montrer au moins autant de rigueur dans la protection des personnels qu'elle en déploie quand il s'agit de les sanctionner !

>> Canicules : investir ou fermer ?

En juin 2025, plus de 80 départements ont connu un épisode de canicule. Plus de 2200 établissements ont été fermés, alors même que des centaines de milliers d'élèves et de personnels scolaires étaient mobilisé·es sur les épreuves du brevet (DNB) et des oraux du baccalauréat.

Des solutions existent et sont proposées dans un récent rapport de l'Alliance écologique et sociale dont SUD éducation fait partie.

En résumé, les vagues de chaleur seront 5 à 10 fois plus nombreuses dans les années à venir. Il faudrait dépenser 5 milliards d'euros par an pendant 10 ans pour s'en prémunir et dans le même temps réduire les émissions de gaz à effet de serre du chauffage (les établissements scolaires engendrent 1,5 % des émissions en France, ce n'est pas rien).

Vous vous doutez bien que ces milliards nécessaires à la santé des enfants et des personnels ne sont pas la priorité du dernier budget ...

Pour en savoir plus : <https://alliance-ecologique-sociale.org/wp-content/uploads/2025/09/Rapport-AES-renovation-bati-scolaire-250905.pdf>

>> Quand les chef·fes font leur loi !

Dans un lycée du Bocage, une cheffe a une interprétation pour le moins très personnelle de la loi. Elle a d'abord empêché des citoyen·nes de venir distribuer des tracts pour le 10 septembre aux lycéen·nes aux abords de leur établissement arguant que cet espace était sous la responsabilité du lycée. C'est juridiquement faux : les abords d'un établissement scolaire appartient au domaine public. Tout le monde peut y venir et distribuer de l'information. Sur ce coup, elle a eu de la chance car dans le doute, les camarades sont parti·es.

>> Ou quand ielles ne la connaissent pas ...

Par contre, la même cheffe a eu moins de chance avec les AED quand elle a prétendu que s'ils et elles se mettaient en grève dès le 9 septembre pour un service d'internat du soir, elle prendrait cet acte comme un abandon de poste car l'appel à la grève concernait le 10 septembre.

Double erreur ! D'une part, la journée de grève se définit sur une durée de 24h, que ce soit de 20h à 20h par exemple ou de 7h à 7h. D'autre part, il existe des préavis permanents déposés par SUD ou Solidaires dans la Fonction Publique en général et dans l'Éducation Nationale en particulier. Ils protègent les personnels toute l'année, quel que soit le jour sur lequel ils décident de se mettre en grève. Nombre de chef·fes ont affirmé aux AED qu'il n'y avait pas d'appel à la grève de la part des syndicats ... Pas de chances, certain·es AED connaissent leurs droits ! Si vous avez des doutes sur les vôtres, contactez-nous !

>> Éduc. Nat. : championne du mauvais employeur

Mal payé·es quand ils et elles sont en poste, obligé·es d'attendre parfois plusieurs mois pour toucher leur premier salaire, les contractuel·les de l'Éducation Nationale continuent de galérer même une fois mis·es à la porte ! Le Rectorat tarde à fournir l'attestation employeur, formalité pourtant obligatoire remplir à la date de la fin du contrat de travail, ce qui empêche l'obtention de l'Allocation de Retour à l'Emploi auprès de France Travail.

Une nouvelle marque de mépris pour les personnes qu'il emploie ou bien un signe que les personnels administratifs sont surchargés par manque de moyens ? Indiscutablement, une indifférence à la souffrance en tout cas ...

À vos stylos ! À vos claviers !

Si vous aussi vous vivez des aventures extraordinaires, si vous voulez faire part d'un coup de gueule, d'un témoignage, d'une info ou proposer un dessin, écrivez à : sudeduc14@free.fr